

TARIFICATION LICENCES ET AFFILIATIONS
applicable pour tous les Comités départementaux affiliés à la Fédération
Saison 2024 /2025 - Valable du 01/09/2024 au 31/08/2025

Une licence prise auprès d'un Comité départemental donne accès aux activités de tous les départements affiliés à notre Fédération ainsi qu'à toutes les organisations fédérales (stages, manifestations sportives, séjours, voyages, etc.)

Voir conditions et disponibilités auprès des dirigeants du Comité départemental.

AFFILIATION DES ADHÉRENTS

TYPES DE LICENCES	Licence Avec Option IDC de base (Raqvam)	Licence Avec Option IDC renforcée (IA Sport +)
Unique Pour toutes catégories socio-professionnelles	40 €	51 €
Enfant de moins de 6 ans De 0 à 5 ans au 1 ^{er} septembre 2024	9 €	
Jeune De 6 à 18 ans, étudiant ou demandeur d'emploi	25 €	36 €
Club Santé Seniors MGEN Membre d'un Club Santé Seniors affilié à un Comité départemental 2FOPEN	29 €	40 €
Temporaire de 0 à 2 nuitées Valable pour toutes activités ou sorties ponctuelles Renouvelable deux fois dans l'année sportive (hors Challenges et stages sportifs de plus de 2 nuitées)	10 €	

Pour des raisons d'optimisation des coûts et d'une couverture assurantielle performante, la 2FOPEN a fait le choix de proposer l'assurance de base Indemnisation Dommages Corporels incluse dans le prix de la licence.

Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, nous vous en ferons le remboursement dès votre demande adressée à la Fédération

• par coupon détachable MAIF (cf. documents MAIF via votre comité départemental)

• ou par mail personnel avec votre n° de licence 2FOPEN et votre RIB adressés à comptabilite@2fopen.com

Les tarifs des licences 2FOPEN sont les mêmes pour tous les Comités départementaux qui peuvent majorer ces tarifs en ajoutant une part départementale.

**COTISATION ANNUELLE À RÉGLER PAR LES LICENCIÉS =
PRIX DE LA LICENCE 2FOPEN + ADHÉSION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL**

AFFILIATION DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX À LA 2FOPEN

TARIFS DES AFFILIATIONS ANNUELLES pour la saison 2024-2025	à régler au 15 septembre 2024
Comité départemental et Ligue 2FOPEN/USFEN-FP Association déclarée en préfecture et affiliée à un Comité départemental	10,00 €
Sections affiliées à un Comité départemental	0,00 €

RÉTROCESSION SUR LICENCE 2024/2025

La rétrocession s'élèvera à **6 €** par licence, à l'exception des licences enfants, jeunes et temporaires. Pour les CSS-MGEN, elle s'élèvera à **8 €** par licence, sous réserve de signature de la convention départementale (copie adressée au siège national). Le versement sera effectué courant décembre 2025.

Rappel : Les rétrocessions sur licences seront versées après réception par le Comité départemental du :

- Procès-verbal de la dernière Assemblée générale
- Bilan financier consolidé de l'exercice incluant la trésorerie des sections distinctes (CSS ou autres)
- Fiche d'informations Excel du Comité départemental (composition bureau et activités) à jour